

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-059299-202

DATE · Le 15 JANVIER 2021

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : M. LE REGISTRAIRE

M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE
DE:**

9105-3975 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

JUGEMENT

[1] **LA COUR**, saisie d'une *Requête en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition en vertu de l'article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

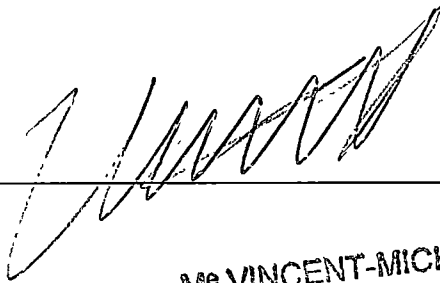
[2] **VU** le rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances de la débitrice pièce R-1, la preuve entendue à l'audience et les représentations du syndic et du procureur de la débitrice requérante,

is [3] **VU** l'absence de contestation; *et les représentations entendues ce jour;*

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[4] **PROROGÉ** le délai prévu à l'article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour le dépôt d'une proposition pour une période de quarante-cinq (45) jours soit jusqu'au 1^{er} mars 2021 inclusivement;

Le tout sans frais.



M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire

JA0858